



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Délibération n° D-2026-88

Commission Consultative des Services Publics Locaux -
Composition et désignation des membres

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 14/04/2026

Publication :
le 24/04/2026

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur TELALI Hocine

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD

Direction du Secrétariat Général

**Commission Consultative des Services Publics
Locaux - Composition et désignation des membres**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui dispose que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »,

Il est proposé que la Commission Consultative des Services Publics Locaux soit composée, outre le Maire, Président, de 9 représentants membres du Conseil municipal et de 9 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer la composition de Commission Consultative des Services Publics Locaux, présidée par le Maire ou son représentant, à 9 représentants membres du Conseil municipal et de 9 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;
- désigner les 9 membres élus du Conseil municipal ;
- désigner les 9 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

Les élus désignés sont :

- Philippe TERRASSIN
- Elmano MARTINS
- Dominique SIX
- Catherine ROUSSILLON
- Gérard LEFEVRE
- Véronique ROUILLE-SURAUULT
- Karl BRETEAU
- Sébastien MATHIEU
- Laurent LACOURARIE

Les représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux désignés sont :

- UFC Que Choisir
- Niort Association
- UDAF
- Mission Locale
- Deux-Sèvres Nature Environnement
- MEDEF
- Confédération Nationale du Logement
- FCPE
- PEEP

**LE CONSEIL
ADOPTE**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 0 |

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Hocine TELALI

Jérôme BALOGÉ